

ÉTAPES D'UN DOSSIER LEADER

GRÂCE AUX
FINANCEMENTS
EUROPÉENS

en 4 points

Une idée
de projet ?

Prise de contact
avec notre équipe

leader@saint-lo-agglo.fr



1 Accompagnement initial

– Présélection du projet en comité de programmation



2 Constitution du dossier de demande d'aide

– Instruction du dossier par la Région et sélection définitive



3 Réalisation du projet



4 Constitution du dossier de demande de paiement

Versement
de l'aide



ACCOMPAGNER DES PROJETS en milieu rural

GRÂCE AUX
FINANCEMENTS
EUROPÉENS

- TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- MOBILITÉS
- SERVICES DE PROXIMITÉ
- TOURISME ET CULTURE

Avant de démarrer
votre projet,
contactez notre équipe :

GAL Saint-Lois

leader@saint-lo-agglo.fr



saint-lo-agglo.fr



Qu'est-ce que LEADER ?

Géré directement par le territoire, **LEADER** est un «**coup de pouce**» financier aux projets innovants de développement en milieu rural.



ZOOM SUR LA PROGRAMMATION 2023 -2027

« Développer une identité du territoire Saint-Lois fondée sur un développement rural durable, responsable et inclusif ».

Enveloppe globale : 796 268 €

40 000 € max par projet

5 fiches-actions

- Préserver la continuité écologique sur le territoire saint-lois
- Développer un tourisme responsable et une diffusion culturelle équilibrée
- Favoriser un écosystème responsable et durable propice à l'installation
- Soutenir les initiatives et les aménagements offrant des alternatives à l'autosolisme
- Réduire la vulnérabilité du territoire saint-lois

Qu'est-ce que le COMITÉ DE PROGRAMMATION ?

Le comité de programmation est l'organe décisionnel du **GAL**. Composé d'acteurs publics et d'acteurs privés, il regroupe des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques (élus, associations, entreprises, chambres consulaires...).

- **15** structures privées
- **9** structures publiques
- **47** membres

Il décide des projets subventionnés et donne les grandes orientations du programme sur le territoire. Il se réunit une fois par trimestre.

Le rôle des membres

 Examiner les projets présentés par les porteurs

Sélectionner les projets



Décider de l'opportunité et de l'engagement des aides

Assurer le suivi financier du programme



Être garant de la réalisation des objectifs de la stratégie



Constituer un réseau d'ambassadeurs sur l'ensemble du territoire du GAL